

REGLEMENT

Concours Sculpteo « Coque pour téléphone portable en impression 3D »

Article 1 - Organisateur

La société SCULPTEO, SAS immatriculée au RCS Nanterre sous le numéro 514 971 654 et dont le siège se trouve 15 rue René Coche, 92170 Vanves organise du vendredi 18/05/2012 au 10/06/2012 à minuit, un concours permettant de gagner les lots désignés à l'article 6 ci-dessous.

Intitulé du concours : « coque pour téléphone portable en impression 3d »

Article 2 - Champ d'application

Le concours est ouvert à toute personne de plus de 18 ans. Les candidats doivent participer au concours exclusivement à titre individuel. Une seule participation par personne (même nom, même adresse) pendant toute la durée du concours est autorisée. La participation est gratuite.

Article 3 - Objet du concours

Concevoir une coque pour iPhone 4 et 4S en exploitant toutes les possibilités techniques liées à l'impression 3D.

Les dimensions minimales de l'objet sont disponibles sur blog.sculpteo.com

Les dimensions de l'objet contenu sont les suivantes :

Capacity:	• 8GB flash drive
Size and Weight:	 <p>Height: 4.5 inches (115.2 mm) Width: 2.31 inches (58.6 mm) Depth: 0.37 inch (9.3 mm) Weight: 4.8 ounces (137 grams)</p>
Cellular and Wireless	<ul style="list-style-type: none">• GSM model: UMTS/HSDPA/HSUPA (850, 900, 1900, 2100 MHz); GSM/EDGE (850, 900, 1800, 1900 MHz)• CDMA model: CDMA EV-DO Rev. A (800, 1900 MHz)• 802.11 b/g/n Wi-Fi (802.11 n 2.4GHz only)• Bluetooth 2.1 + EDR wireless technology  
Location	• Assisted GPS

Apple met à disposition une ressource sur l'iPhone4 à cette adresse :

<https://developer.apple.com/resources/cases/>

Les quotes de l'iPhone sont également disponibles dans le fichier iPhone4-dimension.pdf sur blog.sculpteo.com

Au travers de leur projet, les candidats devront démontrer dans leur projet les possibilités offertes par la technologie du frittage laser, par exemple :

- Finesse
- Maille

- Entrelacs complexes
- Possibilité de concevoir des parties fonctionnelles (roulettes...)

Sans présenter un caractère obligatoire, l'intégration d'une dimension de personnalisation ou de génération de forme par informatique sera appréciée. A ce titre, les candidats peuvent s'inspirer des outils développés par Sculpteo sur son site ou bien sur l'appli Iphone/Ipad Sculpteo. Par exemple :

- Texte ou image gravée ou extrudée
- Assemblage de motifs créant une forme (par ex. lettre d'un prénom)

Le volume englobant maxi de l'objet ne pourra dépasser 40 cm³. Le prix du modèle sur sculpteo.com ne devra pas excéder 200 € HT.

Les projets devront respecter les contraintes des matériaux sélectionnés.

2 matériaux imprimés en 3D peuvent être exploités

- Le polyamide
- La résine TangoPlus

Les fiches des propriétés mécaniques de ces matériaux sont disponibles sur la page <http://www.sculpteo.com/fr/help/#proprietes-techniques>

La présentation attendue comprend :

- un texte de présentation du concept global, accompagné de croquis
- deux vues en perspective illustrant le projet seul.
- une vue en perspective illustrant la mise en situation avec l'iPhone
- le ou les matériaux retenus
- et un fichier 3D exporté dans l'un des formats acceptés par Sculpteo.com

Vous devez ensuite charger ces éléments sur votre compte sur Sculpteo.com, où vous pourrez insérer le texte dans la description de votre design, ainsi que les images après téléchargement de votre fichier 3D.

Votre design doit être public mais non commandable.

Chaque candidat a le droit de présenter 3 designs au maximum.

Afin de valider votre participation, vous devez nous adresser le lien permanent de votre design à l'adresse contest@sculpteo.com avant la fin du concours.

Article 4 - Jury

Le jury sera composé de professionnels du secteur et de représentants de Sculpteo. Le jury sélectionnera en fonction de l'originalité et de la créativité des projets soumis. Les décisions du jury seront prises à la majorité des voix, chaque membre du jury comptant pour une voix.

Les décisions du jury sont souveraines et ne sauraient souffrir de contestations de la part des participants ou de tout tiers.

L'organisateur se réserve la faculté de disqualifier tout participant dont le projet ne répondrait pas aux exigences du cahier des charges/brief.

Toute disqualification pour quelque cause que ce soit entraîne la non-remise du prix auquel le participant aurait pu prétendre.

Les candidats dont la candidature n'aura pas été retenue ne pourront prétendre à aucune indemnité de quelque nature que ce soit.

Le vote du public se déroulera du 10 au 17 juin 2012 jusqu'à minuit sur le site de [sculpteo.com](http://www.sculpteo.com)

Le design ayant reçu le plus grand nombre d'étoiles/la meilleure note se verra alors attribué le prix du public.

Les internautes pourront juger de toutes les propositions en se connectant au lien : <http://www.sculpteo.com/fr/gallery/public/contest/>

Article 5 - Dotation

La participation à ce concours est gratuite. La dotation globale de ce concours est de trois cents (300) euros en bon d'achat Sculpteo + 3 impressions des modèles gagnants :

- cent cinquante (150) euros + 1 impression de son modèle pour le premier prix.
- soixante-quinze (75) euros + 1 impression de son modèle pour le deuxième prix
- soixante-quinze (75) euros + 1 impression de son modèle pour le prix du public

En outre, Sculpteo propose aux lauréats vainqueurs de ce concours, d'éditer son design sur une boutique designer en son nom sur www.sculpteo.com

Les conditions d'édition sont celles définies dans les conditions générales de Sculpteo. Les royalties versées au designer sont fixées à 6%.

Article 6 - Déroulement du concours

18 mai 2012 Ouverture des inscriptions

10 juin 2012 Date de fin de réception des dossiers (pdf + fichiers 3D)

17 juin 2012 Date de fin de vote pour le public

Juillet 2012 Remise des prix

Les gagnants seront officiellement informés par e-mail/ courrier de leur gain. Leurs coordonnées leur seront alors demandées pour l'attribution de leur lot. Leurs lots seront attribués sous 2 mois, à compter de l'annonce des gagnants selon des modalités qui seront précisées aux gagnants lors de la remise des lots.

Les gagnants seront conviés à une cérémonie de remise des prix.

Article 7 - Participation et dépôts des dossiers

Pour participer, il vous suffit de :

- vous connecter sur le blog de sculpteo : blog.sculpteo.com
- prendre connaissance du règlement et du « brief » de l'organisateur
- remplir le formulaire d'inscription et l'adresser par mail avec le lien du projet à contest@sculpteo.com avant le 10 juin 2012.

Tout formulaire d'inscription incomplet ou mensonger sera considéré comme nul.

Les participants devront détailler leur projet en chargeant leur modèle sur www.sculpteo.com avant le 10 juin 2012 avec notamment :

- un texte de présentation du concept global,
- deux vues en perspective illustrant le projet seul.
- une vue en perspective illustrant la mise en situation avec l'iPhone
- les matériaux retenus
- et un fichier 3D exporté dans l'un des formats acceptés par Sculpteo.com

Les participants devront charger ces éléments sur leur compte sur Sculpteo.com, où ils pourront insérer le texte dans la description du design, ainsi que les images après téléchargement du fichier 3D.

Le design doit être public mais non commandable.

Chaque candidat a le droit de présenter 3 designs au maximum.

Afin de valider sa participation, le candidat doit adresser le lien permanent de son design avec son formulaire d'inscription à l'adresse contest@sculpteo.com avant le 10 juin 2012.

Seront refusés les plans non-conformes au règlement et/ou au brief.

Les frais de transport ou d'envoi des projets, connexion et abonnement Internet, frais d'impression,

communication téléphonique, ... seront à la charge du candidat.

Tout projet envoyé ultérieurement ne sera pas pris en considération.

Pendant l'étude de ces projets, le jury se réserve la possibilité d'auditionner tout candidat sur son dossier.

Le jury sélectionnera les 3 vainqueurs du concours et leur remettra leurs prix respectifs, éventuellement lors d'une cérémonie.

Les dossiers qui ne seront pas primés seront conservés par Sculpteo et ne seront donc pas rendus à leur expéditeur.

Pour visualiser tous les objets publics cliquez sur ce lien : <http://www.sculpteo.com/fr/gallery/public/contest/>

Article 7 - Publicité / garanties / cession de droits

Les participants restent propriétaires des projets soumis au concours et de leurs droits d'exploitation. Il leur appartient de protéger leur création en déposant un brevet ou modèle.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de préjudices résultant d'une négligence de la part du participant et concernant la protection de la propriété industrielle.

Sculpteo se réserve le droit de faire de ces projets et de l'identité de ou des participants une utilisation à des fins de communication ou de publicité dont Sculpteo sera seule juge. Sculpteo s'autorise à mentionner les projets dans des articles de presse, documents publicitaires ou brochures et à les exposer dans les manifestations publiques de leur choix sans limitation de durée. A ces fins, elle pourra réaliser toutes copies, représentations graphiques ou photographiques des projets primés et sélectionnés, ainsi que de leurs auteurs, sous réserve d'en mentionner les noms.

L'organisateur se réserve le droit de faire connaître le présent concours sur différents supports publicitaires (électronique/papier...).

Les participants autorisent par avance Sculpteo à utiliser leurs noms et leurs images dans le cadre de sa communication, pour une durée de 10 ans sur support papier, audiovisuel et numérique.

Sauf demande contraire adressée à Sculpteo, les participants autorisent la citation de leur prénom, de leur nom et/ou de leur pseudonyme et la publication de leur photographie sur tout support de communication relatif au concours.

En participant, le candidat s'engage à fournir un projet respectant le droit d'auteur et le droit à l'image des personnes représentées. Ainsi, le participant reconnaît avoir obtenu toutes les autorisations requises notamment relatives à toutes les cessions de droits de propriété intellectuelle, industrielle, droits voisins nécessaires à l'exploitation du projet. Le participant garantit Sculpteo contre tout recours de tiers fondé sur un droit de propriété intellectuelle, un droit de propriété industrielle, un droit voisin ou un défaut d'autorisation sur un élément composant le projet soumis.

Tout participant qui adresse son projet dans le cadre du présent concours certifie et garantit qu'il en est l'auteur exclusif unique, qu'il est juridiquement disponible et n'est grevé, à quelque titre que ce soit, partiellement ou totalement, directement ou indirectement, de droits de tiers et qu'il ne contrefait directement et/ou indirectement aucun droit de tiers. Le participant devra s'assurer que toute photographie ou représentation graphique utilisée dans la présentation de son projet est libre de droits.

Article 13 : Confidentialité

Les membres du jury, les candidats et les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre du concours s'engagent à garder confidentielle toute information relative aux projets.

Article 14 : Modification ou annulation du concours

Sculpteo se réserve le droit de modifier, de proroger, d'annuler ou de modifier les conditions du présent concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

En outre, la responsabilité de l'organisateur ne saurait être retenue du fait de tout événement susceptible d'affecter le concours ou la remise des dotations et échappant à son contrôle.

Sa responsabilité ne pourra être engagée et aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne saurait être versée aux participants.

La participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai de 60 jours après la clôture du concours.

Le règlement complet pourra être obtenu à titre gratuit en écrivant à contest@sculpteo.com

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès au fichier, de rectification et de retrait, pour les données les concernant en faisant directement la demande par mail à l'adresse contest@sculpteo.com

Article 15 : Interprétation du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Toute difficulté relative à son interprétation ainsi que les cas non prévus seront tranchés par Sculpteo.